Séance publique du Conseil provincial du 13 octobre 2026 : 4 points complémentaires

❑ QUESTIONS ORALES D'ACTUALITE

1. Actions menées en Province de Hainaut afin de lutter contre la détérioration de la santé mentale.- Question orale d'actualité de Mme la Conseillère Isabelle DE POURCQ.

1.1. Mobilisations de jeunes et d'étudiants.- Question orale d'actualité de M. le Conseiller Hicham IMANE.

1.2. Poids du précompte immobilier et des revenus cadastraux.- Question orale d'actualité de M. le Conseiller Hicham IMANE.

❑ DIVERS - COMMUNICATIONS

1.3. Mobilisation hainuyère pour le dépistage du cancer du sein organisée dans le cadre de la campagne Octobre Rose.- Intervention de Mme la Députée Aurore GOOSSENS.

Conseil Provincial du 13 octobre 2026

Question d'actualité de la Conseillère Isabelle De Pourcq portant sur les actions menées en Province de Hainaut afin de lutter contre la détérioration de la santé mentale.

Madame la Présidente,
Monsieur le Gouverneur,
Madame et Messieurs les Députés provinciaux,

Chers Collègues,

La semaine dernière était dédiée à la santé mentale, avec comme thématique cette année les enjeux liés à la santé mentale et au logement. A cette occasion, divers ateliers, conférences et activités de prévention se sont tenus à travers la Wallonie, sous l'impulsion du Centre de Référence en Santé Mentale (CréSaM). Cette semaine n'a pas été choisie au hasard puisque le 10 octobre célèbre la Journée mondiale de la santé mentale, créée en 1992 à l'initiative de la Fédération mondiale pour la santé mentale (WFMH).

Faisant partie intégrante de la santé globale de chaque individu, la santé mentale est donc au cœur des préoccupations publiques depuis plus de 30 ans. Pourtant, elle reste un défi mondial majeur et la Belgique ne fait pas exception.

Une enquête de santé de Sciensano publiée en octobre 2025 révèle que le bien-être psychologique général se détériore depuis les vingt dernières années alors que les troubles mentaux spécifiques comme l'anxiété ou la dépression ne cessent d'augmenter. Ainsi, le nombre de belges souffrant de dépression est passé de 9% à 13% de 2018 à 2025. Le nombre de tentatives de suicide a également augmenté, passant de deux à six pour mille. Au total, un belge sur cinq est concerné par un trouble psychique et 25% des jeunes âgés de 15 à 24 ans souffrent d'anxiété ou de dépression.

Par ailleurs, les indicateurs de bien-être sont généralement moins favorables en Wallonie et la Province de Hainaut cumule des vulnérabilités socio-économiques et sanitaires, ce qui en fait un territoire particulièrement fragilisé du point de vue de la santé mentale.

Face à ce constat, la santé mentale apparaît comme un véritable enjeu de santé publique, qui nécessite une approche globale, à la fois préventive, sociale et territoriale. Si les compétences en matière de santé mentale sont partagées entre les différents niveaux de pouvoir, les Provinces disposent également de leviers d'action, notamment en matière de prévention, d'accompagnement, de sensibilisation et de soutien aux acteurs de terrain.

Dès lors, je souhaiterais connaître les actions actuellement menées par la Province de Hainaut pour répondre à cet enjeu sur son territoire.

Madame la Présidente,
Monsieur le Gouverneur,
Monsieur le Président du Collège provincial,
Madame et Messieurs les membres du Collège,
Mes Chers Collègues,

Les récentes mobilisations de jeunes et d'étudiants témoignent d'un mécontentement face à certaines mesures gouvernementales, notamment celles susceptibles d'avoir des conséquences sur leur avenir, leurs conditions d'études et leurs perspectives professionnelles.

Lorsque ces contestations dégénèrent en débordements ou en actes de violence, elles soulèvent également la question du dialogue entre les jeunes, les institutions publiques et les autorités compétentes.

Dans ce contexte, les établissements scolaires ont un rôle essentiel à jouer en matière de prévention, d'éducation à la citoyenneté et de gestion des conflits. La Province, dans le cadre de ses compétences et de ses responsabilités envers ses propres établissements scolaires, peut également contribuer à renforcer l'accompagnement des jeunes et à favoriser un climat scolaire serein.

Monsieur le Président du Collège, Chers membres du Collège :

Je souhaite vous poser les questions suivantes :

1. Quel est le constat de la Province concernant les tensions, les mobilisations et les éventuels actes de violence impliquant des jeunes ou des étudiants dans les établissements scolaires provinciaux ?
2. Quelles mesures de prévention sont actuellement mises en place dans les écoles relevant de la Province afin de prévenir les débordements, les violences et les dégradations, tout en respectant le droit des jeunes à exprimer leurs opinions ?
3. La Province prévoit-elle de renforcer la présence des équipes éducatives, des médiateurs scolaires, des éducateurs ou des services d'accompagnement dans les établissements confrontés à des tensions ?
4. Des dispositifs de dialogue sont-ils organisés avec les représentants des élèves, les associations de jeunesse, les directions d'école et les équipes pédagogiques afin de mieux comprendre les raisons du mécontentement exprimé par les jeunes ?
5. La Province envisage-t-elle de mettre en place des actions spécifiques d'éducation à la citoyenneté, de prévention de la violence et de résolution pacifique des conflits ?
6. Enfin, quelles collaborations sont prévues ou envisagées avec les communes, les services de prévention, les acteurs de l'aide à la jeunesse et les autorités compétentes en matière d'enseignement afin d'apporter une réponse coordonnée à ces situations ?

Je terminerai par :

Quand la jeunesse se révolte, c'est souvent que l'enseignement n'a pas suffi à faire entendre sa voix. Éduquer la jeunesse, ce n'est pas étouffer ses contestations, c'est lui donner les moyens de transformer sa colère en révolution des idées…..

https://www.dhnet.be/regions/tournai-ath-mouscron/2026/10/04/la-province-de-hainaut-intensifie-les-mesures-de-securite-devant-ses-etablissements-pour-faire-face-aux-manifestations-etudiantes-VKSKQJ4BAREIBM3QFBLF6ABXVA/



La Province de Hainaut "intensifie les mesures de sécurité" devant ses établissements pour faire face aux manifestations étudiantes
dhnet.be

Madame la Présidente,
Monsieur le Gouverneur,
Chers membres du Collège,
Chers collègues,

Comme j'ai pu le lire récemment dans *Sudinfo*, plusieurs commerçants du centre-ville de Charleroi dénoncent le poids du précompte immobilier et des revenus cadastraux qui ne reflètent plus toujours les réalités économiques actuelles.

À Charleroi, deux projets pilotes concernant notamment la rue Neuve, la rue de la Montagne et la rue de Dampremy ont abouti à des réductions des revenus cadastraux de **30 %, 67 % et 33 %**, respectivement.

L'exemple de la rue Neuve est particulièrement parlant : le revenu cadastral moyen passe de **4.222 € à 2.955 €**. Pour 2026, le précompte immobilier correspondant est estimé à **4.234,76 €**, contre **6.051,17 € sans révision**, soit une différence de plus de **1.800 €**.

Ces chiffres illustrent un problème structurel : le revenu cadastral repose toujours sur une période de référence fixée au 1er janvier 1975, alors que les réalités immobilières et économiques ont profondément évolué depuis cinquante ans.

Ce décalage soulève un véritable enjeu d'équité fiscale. C'est précisément là que la cellule des **Indicateurs-experts de la Province de Hainaut** joue un rôle important, en accompagnant les communes dans l'actualisation des données cadastrales et l'identification des discordances avec la réalité du terrain, notamment pour les biens dits « sans-confort ».

Toutes les communes ne disposant pas des ressources humaines et techniques nécessaires pour assurer seules ce travail, la Province leur apporte une expertise mutualisée et un accompagnement concret.

Monsieur le Président du Collège provincial,

Dans un contexte où les revenus cadastraux reposent encore sur une période de référence datant de 1975, comment la Province du Hainaut entend-elle contribuer à une actualisation plus régulière et plus précise des données cadastrales sur son territoire ?

Plus particulièrement, au regard de l'expertise développée par la cellule des Indicateurs-experts, notamment dans l'identification des situations de « sans-confort » et des discordances entre les données cadastrales et la réalité du terrain, quelles actions la Province entend-elle poursuivre ou renforcer afin d'accompagner les communes dans cette actualisation ?

Enfin, au regard des difficultés rencontrées par certaines communes pour disposer des ressources humaines et techniques nécessaires à cette mission, quelles perspectives le Collège envisage-t-il pour renforcer encore le rôle de la Province comme partenaire des communes dans ce domaine ?

Je vous remercie.

Article de presse de référence :
https://www.sudinfo.be/id1199348/article/2026-09-28/jai-fait-une-vente-de-15-euros-un-matin-et-je-dois-payer-14400-euros-de-cadastre